

Question écrite

Réduction des EPT à la suite de la reprise de l'espace loisirs par le SIDP

Dans le cadre du budget 2021 de la commune, le nombre d'EPT à disposition a été réduit de trois unités à la suite de la reprise planifiée de l'espace loisirs par le SIDP au 1^{er} janvier et le transfert des employés sous son égide.

Le groupe PDC-JDC s'étonne de la valeur de cette réduction retenue par le conseil municipal et souhaiterait connaître la méthode utilisée pour la détermination de cette valeur.

En effet, une analyse historique montre que le nombre d'employés engagés à l'espace loisirs regroupant la piscine, le camping et la patinoire a toujours été proche de 4 EPT.

Lors de la reprise de l'exploitation de la patinoire par la Municipalité au milieu des années nonante, l'équipe composée de MM. Perret et Schenk a été engagée par la commune. M. Aubry a très vite rejoint cette équipe après quelques mois de formation dans le domaine des assurances.

A la même période, une seule personne se chargeait de la gestion de la piscine avec quelques activités hivernales pour la voirie et la reprise de ses heures supplémentaires effectuées durant la saison d'été.

Il a très vite été décidé de créer une équipe composée de 4 EPT pour l'exploitation de ces deux entités auxquelles s'est ensuite ajouté la gestion du camping devenu municipal aussi. Cette équipe était également appuyée par le personnel administratif de l'UEI pour diverses tâches administratives et par le personnel du service des prestations à la population pour la tenue de la comptabilité et la gestion du personnel.

L'analyse des budgets des dix dernières années montre clairement que le besoin en EPT pour l'exploitation normale de l'espace loisirs a toujours tourné entre 3.8 EPT et 4 EPT comme le montre le tableau ci-dessous.

Période	Administratif [%]	Espace loisirs [%]	Total [%]
2011		425	425
2012		400	400
2013		380	380
2014		380	380
2015		380	380
2016		380	380
2017		380	380
2018	10	380	390
2019		390	390
2020	20	300	320
Moyenne	3	379	382

Le nombre d'employés planifiés pour 2020, soit 3 EPT, a également largement été dépassé selon nos informations.



Groupe PDC-JDC au Conseil de Ville de Porrentruy

Vu cette analyse, le groupe PDC-JDC ne comprend pas comment le Conseil communal est arrivé à la conclusion qu'il fallait retrancher 3 EPT à la suite du transfert de l'espace loisirs dans l'escarcelle du SIDP alors que la réalité correspond à au moins 3,8 EPT.

Il faut également rappeler que l'année 2021 marque la fin du dispositif transitoire pendant lequel la Municipalité disposait de 1.3 EPT supplémentaire (voir décision du Conseil de ville du 10 novembre 2016).

C'est pour clarifier cette situation que le groupe PDC souhaite avoir des réponses précises sur les points suivants :

- Le calcul effectué pour la réduction des EPT entre 2020 et 2021.
- La méthode appliquée pour le calcul du retranchement du nombre d'EPT à la suite de la reprise de l'espace loisirs par le SIDP.
- Les raisons qui ont fait que seuls 3 EPT ont été retranchés au lieu des 3.8 à 4 comme le montre l'historique du nombre de personnes occupées par l'espace loisirs.
- Si le conseil municipal est prêt à revoir sa copie.

Nous remercions par avance le Conseil municipal de sa réponse.

Porrentruy, le 10 décembre 2020

Le groupe PDC-JDC

Claude Gury

The image shows several handwritten signatures in blue ink. The most prominent one is a large, stylized signature that appears to be 'Claude Gury'. Below it, there are several other signatures, some of which are more legible, including 'Denier', 'Baudin', and 'Mun'. There are also several illegible scribbles and smaller signatures scattered around.